

REGLEMENT DU JEU

« Eau Jeune – Shopping de Noël »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par LASCAD, société en nom collectif au capital de 18 000 Euros, dont le siège social est sis 7, rue Touzet-Gaillard – 93400 à Saint-Ouen (France), immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 319 472 775, agissant pour sa marque « Eau Jeune » (ci-après l' « **Organisateur** » ou « **nous** »).

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site accessibles ici : <https://www.facebook.com/policies/>.

A ce titre, il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas associé à, géré, ni sponsorisé par Facebook et que le Participant ne fournira d'informations qu'à l'Organisateur et non à Facebook.

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse indiquée ci-dessus

ARTICLE 1 : ACCES AU SITE – DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « Eau Jeune – Shopping de Noël »;

« **Participant** », « **Joueur** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 du présent règlement et qui participe au Jeu;

« **Site** » : site internet accessible à l'adresse URL suivante : <http://apps.facebook.com/ej-shopping-noel/>

« **Société organisatrice** » ou « **Organisateur** » ou « **nous** » : la société Lascad.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du 1^{er} décembre 2014 au 25 décembre 2014 inclus (ci-après la « Durée »).

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu, sans obligation d'achat ou de paiement quelconque, est ouvert aux personnes inscrites sur le service Facebook, majeures d'au moins 18 ans et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) ainsi qu'aux mineurs de 13 ans et plus ayant obtenu l'accord préalable de leurs parents, les autorisant expressément à participer au Jeu (nous pourrions vous demander de nous faire parvenir une photocopie de votre carte d'identité à titre de justificatif).

Les membres du personnel de l'Organisateur, les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal), ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

La participation au Jeu s'effectue uniquement via l'application de la page Facebook. Vous devez donc obligatoirement disposer d'un compte Facebook (soumis aux conditions d'utilisation du site Facebook, accessible à l'adresse url suivante <http://www.facebook.com/policies/>).

Votre participation au Jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées pendant la Durée :

- 1) Se connecter au Site, consulter la rubrique dédiée au Jeu
 - 2) Accepter la demande de permission d'accès aux informations de l'utilisateur ;
 - 3) Cliquez sur je joue, puis sur la case du jour
 - 4) Remplir le formulaire de participation en indiquant vos nom, prénom, courriel, et code postal puis cliquer sur « Je valide ma participation ».
 - 5) Si vous gagnez, vous serez informé soit immédiatement après votre participation au Jeu, soit par courrier électronique à l'adresse que vous nous aurez communiqué.
 - 6) Que votre IG soit gagnant ou perdant vous serez invité à cumuler des points pour participation au tirage au sort.
- Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, erronées seront considérées comme nulles.

Une seule participation au Jeu par jour et par foyer est autorisée (même adresse postale et/ou e-mail).

Par ailleurs, les Participants s'engagent à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à leur disposition, en sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Les Participants reconnaissent que les données qu'ils communiquent à l'Organisateur et qui sont stockées dans ses systèmes d'information sont exactes et valent preuve de son identité. Nous remercions les participants de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

Les participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

Le jeu permet à deux types de gagnants de remporter des lots différents : d'une part, les participants à l'instant gagnant pourront remporter des parfums ou des bracelets, d'autre part, les participants qui auront cumulé tous les jours le plus de points feront l'objet d'un tirage au sort pour remporter un bon d'achat shopping de 1000€ ou un shooting photo.

[INSTANTS GAGNANTS]

Les « instants gagnants » sont déterminés à l'avance, de façon aléatoire par l'Organisateur et déposés auprès de la SCP VENEZIA-LAVAL-LODIEU-QUILLET, Huissiers de Justice Associés. dépositaire du présent règlement.

Les Participants sauront immédiatement s'ils ont gagnés pour la mécanique des instants gagnants après avoir cliqué sur la case du jour au moment correspondant à un des « instants gagnants ». Si aucun Participant ne gagne au moment d'un « instant gagnant », le gagnant sera le premier participant après « l'instant gagnant » écoulé.

Les dotations mises en jeu pour ces instants gagnants sont les suivantes :

- 150 parfums Double Je ayant une valeur commerciale de douze euros et cinquante centimes toutes taxes comprises (12,50€ TTC), soit une valeur totale de mille huit cent soixante quinze euros toutes taxes comprises (1875€ TTC)
- 3000 bracelets parfumés ayant une valeur commerciale de deux euros toutes taxes comprises (2€ TTC), soit une valeur totale de six mille euros toutes taxes comprises (6000€ TTC)

[TIRAGE AU SORT]

Pour récolter des points, les joueurs n'ont qu'à cliquer sur la case du jour puis sur le bouton « je valide ma participation ». Que leur IG soit gagnant ou perdant, ils seront invités à cumuler des points. S'il acceptent et cliquent sur je valide ma participation, un nombre de points aléatoire leur sera alors accordé chaque jour. Un tirage au sort sera réalisé parmi les joueurs afin de déterminer 2 gagnants,

parmi les 10 joueurs qui auront récolté le plus de points. Il sera effectué dans le courant du mois de janvier sous le contrôle d'un huissier de justice.

Le premier gagnant remportera le lot suivant :

- Un bon d'achat de 1000€ sous la forme de 4 carte cadeau CA DO CARTE d'une valeur commerciale unitaire de deux cent cinquante euros toutes taxes comprises (250€ TTC) valable dans les magasins listés ici : <https://www.cadocarte.com/cadocarte/html/doc/enseignesCADOCARTE.pdf>.

Le second gagnant remportera le lot suivant :

- Un shooting photo ayant une valeur commerciale de mille euros toutes taxes comprises (1000€ TTC). Le shooting aura lieu à Paris et les frais de transports jusqu'à Paris seront à la charge du gagnant.

Conditions de réception de la dotation

Les gagnants seront informés qu'ils ont gagné leur dotation par l'envoi d'un email leur indiquant les modalités à l'adresse indiquée lors de la participation.

Les gagnants disposent d'un délai de 15 jours afin de répondre à cet email pour confirmer l'acceptation du lot et d'indiquer ses coordonnées postales complètes (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville). Passé ce délai, à défaut de réponse, les lots seront considérés comme perdus, aucune réclamation ne sera admise.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Nous nous réservons le droit de vérifier l'identité des gagnants.

Nous ne serons pas tenus d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

Les gagnants recevront leurs lots dans un délai de trente 30 jours à compter de la fin du Jeu à l'adresse postale qu'ils auront indiquée dans le mail de confirmation d'acceptation du lot et selon les conditions de la Poste.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout retard ou problème dans la remise du lot pour des raisons de transport ou de tout autre cas fortuit. En cas de non remise des lots pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, aucune réclamation ne sera admise.

Par ailleurs, L'organisateur ne saurait être tenu responsable si le mail envoyé aux gagnants arrivait dans les spams de leur messagerie.

ARTICLE 5 : TEMOIGNAGE ET CREATIONS

Dans le cadre du Jeu, vous nous autorisez expressément et gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer votre témoignage, votre création et/ou votre photographie à toutes fins de promotion et de publicité des produits et/ou des marques de l'Organisateur ou des sociétés de son Groupe, notamment sur les supports suivants :

(i) dans la presse papier et magazines

(ii) sur internet (quelque soit le site et/ou le support, incluant les sites dits « réseaux sociaux » comme par exemple Facebook, Youtube ou encore Dailymotion. Vous êtes informés que ces réseaux sociaux sont des plateformes appartenant à des tiers et qu'en conséquence la diffusion et l'utilisation de votre témoignage votre création ou votre photographies sur ces réseaux sociaux seront gouvernés par les conditions d'utilisation établies par ces tiers.),

(iii) sur tout autre support publicitaire (notamment par voie d'affichage sur lieu de vente et sur les produits de l'Organisateur ou des sociétés de son Groupe (ci-après les « **Supports** »).

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, à compter de la première diffusion de votre témoignage, de votre création et/ou de votre photographie via la Plateforme, pour le monde entier, sans limitation en nombre et éventuellement par extrait, et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.) pour une durée de un an à compter de la première diffusion au public.

Vous déclarez expressément être titulaire des droits sur les créations, témoignages et/ou les photographies que vous nous transmettez.

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport à l'adresse suivante : parfumseaujeune@gmail.com.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du jeu ne seront pas utilisées à d'autres fins que pour la gestion de celui-ci

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom et éventuellement votre photo pendant une durée d'un an.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Nous nous engageons à vous rembourser, si vous en faites la demande, les frais engagés pour vous connecter au Site et participer au Jeu et ce dans la limite de 6 minutes de connexion par foyer fiscal, soit la somme de 0.11 euro pour la première minute, et 0.02 euros pour les 5 minutes suivantes. Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (par câble, ADSL, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

- Nous être envoyée par écrit à l'adresse postale mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 10 au plus tard un mois après la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) ;
- indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Tous frais de timbres que vous aurez engagés afin de nous adresser des demandes relatives à l'une quelconque des dispositions du présent règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 20 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande.

Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, selon notre choix, adressés dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription.

Tous frais indépendant de la participation au jeu et non prévu par le présent règlement resteront à votre seule et unique charge.

Le participant dispose d'un délai de 30 jours après la fin du jeu pour adresser sa demande de remboursement à l'Organisateur (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse postale suivante : Mazarine YoutoYou – Eau Jeune, 8 rue Martel, 75010 Paris.

Les demandes insuffisamment affranchies, fournies avec des informations illisibles, raturées, manquantes, erronées seront considérées comme nulles et ne pourront être traitées.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Nous ne pourrions être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiées pendant le jeu. Ces modifications feront l'objet d'avenant(s) déposé(s) auprès de la SCP VENEZIA-LAVAL-LODIEU-QUILLET, Huissiers de Justice Associés.

ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent Règlement complet est déposé auprès de la SCP VENEZIA-LAVAL-LODIEU-QUILLET, Huissiers de Justice Associés, 130 avenue Charles de Gaulle, 92574 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX, consultable sur le Site pendant toute la durée du Jeu.

Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de la Société Organisatrice, à l'adresse postale suivante : LaSCAD / Eau Jeune – Jeu Facebook «Eau Jeune Shopping de Noël », 7, rue Touzet-Gaillard, 93400 Saint Ouen

Une seule demande de règlement sera prise en compte par foyer (même nom, même adresse postale).

Les demandes insuffisamment affranchies, fournies avec des informations illisibles, raturées, manquantes, erronées seront considérées comme nulles et ne pourront être traitées.

ARTICLE 11 : LITIGES, CONTESTATIONS

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par l'Organisateur et/ou la SCP VENEZIA-LAVAL-LODIEU-QUILLET, Huissiers de Justice Associés, dans le respect de la législation française applicable.

Toute contestation relative au jeu, devra être formulée dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date limite de participation, par voie postale (le cachet de la Poste faisant foi), en écrivant à l'adresse postale suivante : Mazarine YoutoYou – Eau Jeune, 8 rue Martel, 75010 Paris.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal compétent.
